

Un **plan d'action** pour la valorisation de l'ancien site d'Abitibowater de Beauré

Le Campus Beauré du Parc Technologique du Québec Métropolitain



**PLAN D'ACTION POUR LA VALORISATION DE L'ANCIEN
SITE D'ABITIBIBOWATER DE BEAUPRÉ
(FMV 13066)**

Complété : Juin 2015

Valeur totale du projet : 114 000 \$

Financement du FMV : 52 470 \$



Ancien site d'Abitibowater de Beaupré

Table des matières

Vue d'ensemble	5
Équipe de projet et collaborateurs	8
Contexte	9
Les prochaines étapes	21
Élaboration du projet.....	22
Vision et positionnement de marketing industriel.....	25
Caractéristique du futur campus	28
Résultats et livrables.....	29
Prochaines étapes.....	31
Demande de renseignements	32

Vue d'ensemble

La superficie des terrains industriels disponibles au sein de la Ville de Beaupré représente actuellement 340 000 m² (34 hectares). Cette superficie permet potentiellement la construction de 80 000 m² de bâtiments sur l'ancien site d'Abitibibowater, auquel on peut ajouter 13 000 m² sur les terrains disponibles ailleurs dans la Ville. À raison d'un ratio d'un (1) emploi par 100 m² de bâtiment, c'est un potentiel de création de plus de 980 emplois industriels sur un horizon de 15 ans pour l'ensemble de la Ville de Beaupré.

Le site visé a été occupé de 1927 à 2009 par l'usine d'Abitibibowater pour la fabrication du papier. Depuis 2009, plusieurs études ont été conduites pour viabiliser et restructurer le site, qui présente des conditions de développement particulières dues à l'historique des activités industrielles qui y ont été réalisées. Outre la nécessité de préserver un accès au fleuve à l'ensemble de la population, le site, même une fois décontaminé, continuera d'héberger des matières résiduelles dont il faudra disposer ou exploiter dans le futur. Ces conditions teintent directement la vision du développement du site et son positionnement, du moins pour les premières années de développement. Cela explique que les ressources financières nécessaires pour valoriser le site, c'est-à-dire pour assurer une réhabilitation pour un usage industriel, pourraient varier entre 12 et 32 millions de dollars.



La récupération et le traitement des résidus de bois peuvent orienter le type d'entreprises de ce secteur d'activité que la Ville de Beaupré pourrait attirer. La valorisation calorifique du bois pourrait être jumelée à celle générée par les serveurs des

centres de données éventuels que la Ville de Beaupré veut attirer. Cette approche demande donc une juxtaposition des objectifs de développement de chaque secteur industriel sollicité.

Enfin, les accès au site commandent que le développement industriel soit échelonné dans le temps afin de permettre l'aménagement d'un pont entre le site et le parc industriel actuel. En effet, la position géographique du site, très près du parc industriel, permet d'espérer une approche de développement combinée entre les deux sites et d'offrir ainsi un plus grand choix aux entreprises éventuellement intéressées. Il faut comprendre que le site communique déjà avec le parc industriel existant, via un pont ferroviaire ayant fait l'objet d'une étude, en juillet 2004, pour le transformer partiellement en pont routier à l'usage des camions. Le coût de mise à niveau serait de l'ordre de 5 millions de dollars et permettrait d'éviter que le trafic lourd n'emprunte les rues du quartier adjacent au site.

L'équipe responsable de la réalisation du plan d'action pour la valorisation de l'ancien site d'Abitibowater de Beaupré a collaboré étroitement avec la Ville de Beaupré, ses partenaires et les citoyens en particulier lors du forum « Rêver sa ville », tenu le 24 janvier 2015, afin que ces derniers valident et s'approprient les résultats et la stratégie de positionnement proposés.

Vue actuelle du site



EN RÉSUMÉ

les grands principes retenus pour le développement futur du site sont les suivants :



Le site doit obligatoirement et prioritairement héberger un nombre d'emplois industriels au moins équivalent à ceux qui existaient au moment de la fermeture de l'usine d'Abitibowater.



Le site doit permettre un accès au fleuve à tous les citoyens de la Ville de Beaupré ainsi qu'aux touristes et visiteurs.



La Ville de Beaupré entend être un partenaire actif du développement du site, avec ou sans le concours de partenaires privés. Pour ce faire, elle cherche à acheter le site pour en contrôler le développement. Si cela n'est pas possible, le (ou les) propriétaire(s) devra(ont) considérer la Ville de Beaupré comme partenaire actif du développement.

Équipe de projet et collaborateurs 8

ÉQUIPE DE PROJET



lemay+DAA stratégies

LGP STRATÉGIES
IMMOBILIÈRES



YHC
ENVIRONNEMENT



COLLABORATEURS



Secrétariat à la
Capitale-Nationale
Québec

 QUÉBEC
INTERNATIONAL

 PARC
TECHNOLOGIQUE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

Delsan-AIM

Adresse : 1, rue du Moulin, Beaupré (Québec)

Lot : Lots rénovés no. : 3 681 089,
3 681 523 et 3 681 454 cadastre du
Québec

Coordonnées géographiques : 46° 02' 38" de latitude Nord
-70° 52' 44" de longitude Ouest

Zonage : Industriel lourd et léger

Superficie du terrain : 521 516 m²

Description du terrain : Surface majoritairement graveleuse avec chemin aménagé serpentant sur la majorité de la propriété. Boisés en superficie de la propriété. Un stationnement asphalté est présent dans la portion nord du site.

Alimentation en eau potable : Aqueduc municipal, aucun puits d'eau potable sur le site

Services sanitaires : Réseau d'égouts municipal

Le site à l'étude a été occupé de 1927 à 2009 par l'usine d'Abitibowater pour la fabrication du papier. À la suite de la fermeture de l'usine, en octobre 2009, appartenant alors à la compagnie Abitibowater, le site a été vendu à l'entreprise Delsan-AIM en juin 2010. Celle-ci a démantelé les installations de l'usine au cours de l'année 2011 et a laissé le site vacant depuis.

Contexte politique

La réalisation du plan d'action pour la valorisation de l'ancien site d'Abitibowater de Beaupré est l'aboutissement d'un cheminement réfléchi et rigoureux. L'idée et la volonté de la communauté de développer ont été exprimées au cours des deux forums de la Ville de Beaupré « Rêver sa Ville » tenus en 2010 puis en 2015, ainsi que dans la Planification stratégique de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré, déposée en février 2013.

Contexte juridique

La Ville de Beaupré a entrepris les démarches afin que sa communauté puisse devenir le maître d'œuvre et bénéficier des avantages directs et indirects dans le développement du site. Les avis d'expropriation pour fins de parcs et espaces verts ainsi que l'avis d'expropriation pour fins industrielles ont été publiés le 20 juin 2014, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmorency.

Contexte environnemental

Nature des sols

Le site est recouvert en majeure partie par une couche de remblai d'épaisseur et de nature très variables reposant sur le sol naturel, lequel est composé d'une couche de sable contenant, en général, des traces de silt. De manière générale, le remblai sur le site est constitué de sable et gravier brun, avec des traces de débris par endroits. Trois secteurs identifiés sur le site sont caractérisés par la présence de couches de remblais composées de plus de 50 % de résidus forestiers.

Secteur au sud de la voie ferrée

Le secteur localisé au sud de la voie ferrée est caractérisé par la présence d'un remblai majoritairement composé de résidus forestiers constitués principalement de billes, sciures et copeaux de bois en proportions variables, parfois saturés d'eau.

Secteur d'entreposage de résidus forestiers

Dans ce secteur, le remblai est composé essentiellement de résidus forestiers tels que des copeaux, des billes et du paillis de bois.

Secteur des anciennes lagunes

Le secteur des anciennes lagunes est également caractérisé par la présence de résidus forestiers constitués principalement d'une pâte de papier et de copeaux dégradés.



Site #3 - Résidus forestiers

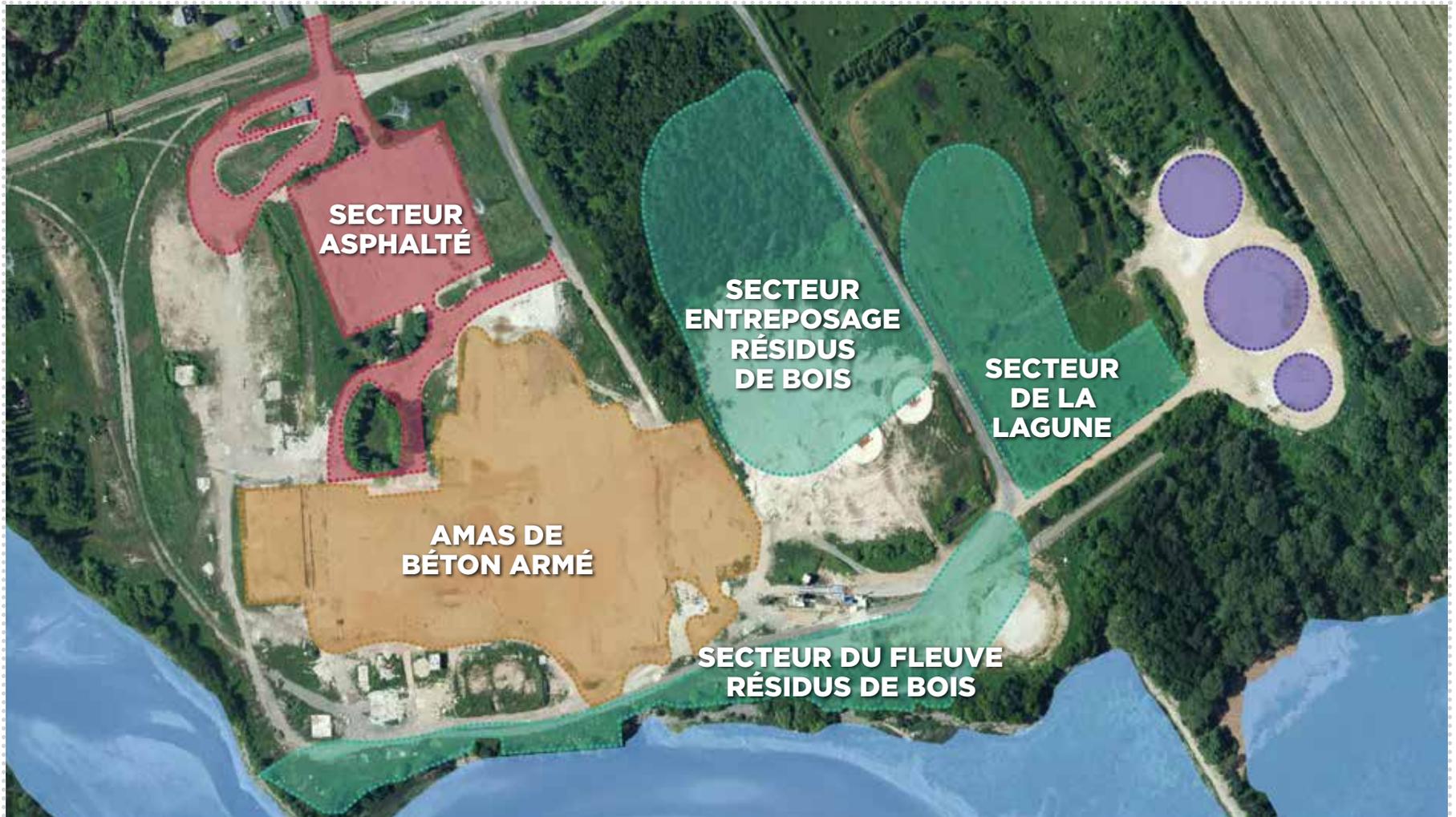


Site #2 - Section asphaltée



Site #2 - Amas de béton bitumineux

Localisation des sols contaminés - Vue d'ensemble



Superficies et localisation des sols contaminés - 1



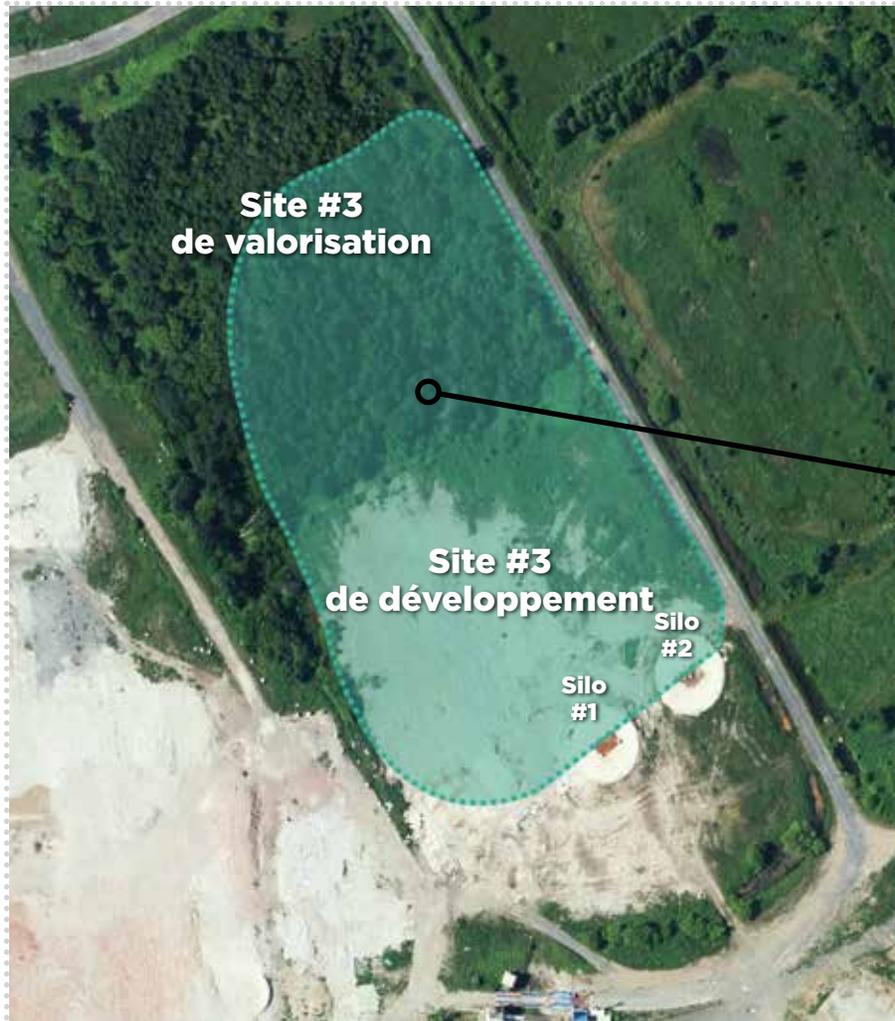
Secteur asphalté
Superficie : 18 054 m²

Superficies et localisation des sols contaminés - 2



Amas de béton armé
Superficie : 37 465 m²
Volume : 56 198 m³

Superficies et localisation des sols contaminés - 3



**Secteur entreposage
Résidus de bois
Superficie : 25 000 m²
Volume : 67 550 m³**

Superficies et localisation des sols contaminés - 4



Secteur de la lagune
Résidus de fibres
Superficie : 14 700 m²
Volume : 58 000 m³

Secteur du fleuve
Résidus de bois
Superficie : 16 000 m²
Volume : 32 000 m³

Superficies et localisation des sols contaminés - 5



Conditions hydrogéologiques

L'eau souterraine du site à l'étude s'écoule en direction sud, vers la rivière des Vases et le fleuve Saint-Laurent. Elle se situe en moyenne à 2,8 mètres de profondeur par rapport à la surface. Selon les études antérieures, aucune phase libre de produits pétroliers n'aurait été observée. Quelques dépassements du critère de résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts (RESIE) ont été mesurés pour la teneur en zinc.

Volumes de sols contaminés

Des enclaves de sols contaminés ont été identifiées à la suite des travaux de caractérisation environnementale réalisés sur le site à l'étude.

Contamination des sols supérieure au critère « C »

Des sondages réalisés ont permis d'identifier une enclave contaminée dont la teneur en soufre et en composés phénoliques est supérieure au critère commercial de la Politique du MDDELCC, soit du critère « C ». La superficie de la contamination a été estimée à 1 440 m² sur une épaisseur de 3,20 mètres ce qui représente un volume de 4 608 m³.

Contamination des sols se situant dans la plage « B-C »

Les sondages réalisés au cours des études ont permis d'identifier neuf (9) secteurs dont les sols présentent des concentrations

se situant au-dessus du critère résidentiel, soit dans la plage B-C de la Politique du MDDELCC. Les sols contaminés dans la plage B-C du Ministère représentent un volume estimé à 15 357 m³. La majorité de ces sols, soit 12 567 m³ sont contaminés par des hydrocarbures pétroliers C10-C50 ou par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les 2 790 m³ de sols contaminés restants se situent dans le secteur du puits d'observation identifié PO-89 et ils sont contaminés par du cuivre.

Gestion des résidus forestiers et autres matières résiduelles

Les opérations du moulin à papier, durant plus de 80 ans,

Les résidus forestiers présents sur le site ne sont pas considérés comme étant des matières dangereuses et peuvent potentiellement être « revalorisés ».



ont laissé d'importantes quantités de résidus forestiers sous une forme altérée, soit sous forme de fibre, de résidu de sciage, de copeaux et de bille de bois. Le volume total de résidus forestiers sur le site est donc estimé à 158 350 m³, correspondant à 285 030 tm. Les résidus forestiers présents sur le site ne sont pas considérés comme étant des matières dangereuses et peuvent potentiellement être « revalorisés ».

Gestion potentielle des résidus forestiers

Utilisation comme source d'énergie

L'utilisation des résidus de bois comme source d'énergie, sans autre opération mécanique, se limiterait probablement aux résidus forestiers peu altérés qui contiennent un taux de fraction minérale inférieur à 5 % du volume. Les copeaux de bois qui sont peu altérés et non mélangés à des sols, comme ceux illustrés à la photo 2 représentent un volume d'environ 7 000 m³, soit 4,4 % des résidus de bois présents sur le site. Une quantité de ces résidus pourrait être valorisée, ce qui limiterait les coûts de transport reliés à une gestion hors site.

Recouvrement journalier à un site d'enfouissement technique

Les résidus de bois, composés principalement de copeaux de bois, pourraient être utilisés comme recouvrement journalier dans un site d'enfouissement technique. Il est important de noter que des coûts sont associés à cette disposition, mais ils sont généralement bien inférieurs à ceux liés à leur disposition de manière conventionnelle.

Gestion en buttes

Les matières résiduelles enfouies dans le secteur de l'entreposage et des anciennes lagunes pourraient être en partie réutilisées dans la création de buttes sur l'ensemble du site. La création de buttes permettrait de rendre utilisable une superficie maximale estimée à 34 000 m². Les résidus représentent un volume estimé à 126 350 m³. Selon les calculs, la superficie nécessaire pour la construction des buttes serait supérieure à la superficie obtenue grâce à l'excavation des matières résiduelles.

Site #3 - Résidus forestiers





Site #3 - Résidus forestiers

Résidus de bois laissés en place

Les résidus de bois laissés sur le site ne sont pas considérés comme étant des matières dangereuses résiduelles au sens du Règlement sur les matières dangereuses. Les secteurs où des résidus de bois sont enfouis pourraient être réutilisés comme parc municipal. Toutefois, la superficie couverte par ces secteurs est estimée à 50 000 m² ce qui représente près de 13 % de la superficie totale du site.

Gestion des autres matières résiduelles

Les matières résiduelles présentes sur le site, autres que les résidus forestiers enfouis, sont constituées de scories, de charbon, de traverses de chemin de fer, de béton armé et de béton bitumineux.

Des scories ont été observées dans le secteur localisé au sud de la voie ferrée. Les résultats d'un essai de lixiviation réalisé sur les scories démontrent que ceux-ci respectent les critères du Règlement sur les Matières dangereuses. De plus, les analyses effectuées sur les sols sous-jacents aux couches de scories n'ont pas démontré d'impact environnemental.

Une couche de charbon représentant un volume évalué à 600 m³ serait présente dans la portion sud-ouest du site à l'étude. Toutefois, les analyses chimiques réalisées n'ont pas démontré d'impact environnemental causé par la présence de charbon.

On note également la présence de nombreuses traverses de bois créosotées empilées sur le site dans sa portion sud-ouest. Les traverses sont issues du démantèlement des rails de chemin de fer qui parcouraient le site. Selon les informations disponibles, 1 350 mètres linéaires de rails de chemin de fer auraient été démantelés sur le site, ce qui représenterait un total d'environ 2 075 traverses dont il faut disposer.

À la suite du démantèlement des installations de l'usine, des monticules de béton armé ont été laissés sur le site. Selon les informations disponibles et à l'aide de photographies aériennes, il y aurait une superficie d'environ 37 000 m² recouverte par des débris de béton armé, et ce, sur une épaisseur d'environ 1,5 mètre, représentant 55 000 m³. Le béton armé n'est pas considéré comme étant une matière dangereuse et ce type de matériel peut être réutilisé dans les infrastructures à concevoir.

L'observation des photographies aériennes a permis de constater la présence de stationnement recouvrant 18 054 m². Dans le cadre du projet de développement industriel du site, le béton bitumineux devra être enlevé. Le béton bitumineux peut-être soit disposé dans un site prévu à cet effet ou réutilisé dans la fabrication de mélange de béton bitumineux. Étant donné que la construction d'infrastructures routières et de stationnement est envisagée dans le cadre du développement du site, il est recommandé de réutiliser ce matériel sur le site. La réutilisation diminuera d'environ 15 % le prix du mélange de béton bitumineux.



Site #2 - Amas de béton bitumineux

Les prochaines étapes

21

Les prochaines étapes consisteront à effectuer :

ÉTAPE 1

Des travaux de nature environnementale.

Les travaux consisteront à effectuer une caractérisation environnementale complémentaire, un suivi de la qualité de l'eau souterraine et le relevé de biogaz et, si nécessaire, une analyse de risque écotoxicologique et toxicologique.

ÉTAPE 2

Une étude de faisabilité portant sur les meilleures solutions pour gérer les divers types de résidus forestiers.

Les options qui devront être analysées sont la valorisation énergétique à l'aide de chaudière à biomasse, le compostage sur le site ou la mise en buttes des résidus.

ÉTAPE 3

Une transmission des études environnementales attestées au MDDELCC accompagnée d'un plan de réhabilitation environnementale pour le site à l'étude.

ÉTAPE 4

Des travaux de réhabilitation des sols et de la gestion des matières résiduelles.

L'équipe de projet a produit quatre scénarios de plan d'aménagement, découlant des diverses contraintes de décontamination. Après analyse, le scénario du plan d'aménagement, présenté ci-dessous, a été retenu en raison de son adéquation avec les caractéristiques actuelles du terrain et de son potentiel.

Des zones à vocation industrielle, commerciale et touristique s'y juxtaposeront, favorisant la mixité des usages et des clientèles sur le site. Tel qu'illustré sur le plan d'aménagement, le site à l'étude comprendra les éléments suivants, une fois restructuré :

- **50 hectares au cœur de Beauré (65 % industriel et 35 % parc et milieu humide)**
 - 26 hectares nets aux fins de développement
 - 15 hectares en milieu humide à protéger
 - 9 hectares de berges protégées
- Potentiel de 80 000 m² d'aires au sol pour des bâtiments

- 2 468 km de sentier, permettant de redonner le fleuve aux citoyens avec l'aménagement d'un sentier multifonctionnel sur voie réservée
- Recherche d'une structure de développement durable (DD) qui intègre certains critères comme la gestion durable des eaux de pluie, la maximisation de l'occupation du sol, l'accès à un sentier multifonctionnel pour favoriser les déplacements actifs et la construction de bâtiments durables (toilette à faible débit, douche pour employés, détecteur de mouvement, éclairage éco-énergétique, etc.)

Outre la volonté d'occuper des créneaux industriels distinctifs ou complémentaires à l'offre régionale, les secteurs à privilégier sont ceux dont les besoins seront comblés par les caractéristiques du site, soit :

- Terrain sans dénivellation et à bonne capacité portante
- Accès direct au centre-ville de Beauré
- Environnement de haute qualité (en bordure du fleuve)



- **Approvisionnement en eau (aqueduc 200 mm)**
- **Approvisionnement en électricité (100 MW)**
- **Présence d'un chemin de fer**
- **Réseau d'égout sanitaire**
- **Proximité d'un bassin de population de 751 990 habitants dont l'économie est en croissance (Communauté métropolitaine de Québec)**

Un positionnement industriel a été trouvé mettant à contribution aussi bien les organismes régionaux comme Québec International et le Parc Technologique du Québec Métropolitain (PTQM) que les partenaires locaux comme le CLD de la Côte de Beaupré.

Ces partenariats sont essentiels pour viser les secteurs les plus porteurs des créneaux régionaux. D'ailleurs, une entente d'assistance et de coordination a été négociée en 2015 avec le PTQM pour accélérer le développement du site. D'autres créneaux ont aussi été envisagés, soit à titre de participants à la chaîne de valeur étendue de l'industrie du bois, des centres de données ou des utilisateurs potentiels des résidus de biomasse ou de la chaleur générée par les centres de données. Ces créneaux sont :

- **Usine de cogénération**
- **Secteurs technologiques de soutien**

- **Industrie légère de fabrication**
- **Deuxième transformation en agroalimentaire**

En plus des secteurs d'excellence régionaux mentionnés plus haut, on peut ajouter le secteur des loisirs et d'équipements sportifs, longtemps présents dans la région immédiate, ce qui amène les cibles aux trois secteurs suivants pour lesquels seront concentrées les ressources locales consacrées à la promotion du site et à l'attraction d'entreprises :

- **la portion de l'industrie du bois qui porte sur l'utilisation de nouvelles applications**
- **les centres de données**
- **les manufacturiers et centres de distribution à valeur ajoutée dans les secteurs de loisir, d'équipements sportifs et de deuxième transformation agroalimentaire**



Plan d'aménagement prévu



Vision et positionnement de marketing industriel

Comme nous l'avons souligné, les accès au site commandent que le développement industriel soit échelonné dans le temps pour permettre l'aménagement d'un pont entre le site et le parc industriel actuel. En effet, la position géographique du site, très près du parc industriel, permet d'espérer une approche de développement combinée entre les deux sites et d'offrir ainsi un plus grand choix aux éventuelles entreprises intéressées.

Le développement du site d'AbitibiBowater devrait obéir à une « hiérarchisation » des actions de développement. Le tableau suivant et la carte qui le suit montrent, à partir de l'instant "0" - défini comme le moment où la municipalité de Beauré devient propriétaire du site - les diverses étapes qui seront nécessaires pour viabiliser le site :

	An 1				An 2				An 3				An 4				An 5				An 6				An 7				An 8				An 9				An 10							
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Aménagement des berges					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■												
Développement des infrastructures	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																
Site #1 de développement					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Site #2 de développement					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■												
Site #3 de valorisation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																												
Site #3 de développement													■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
Site #4 de développement																																	■	■	■	■	■	■	■	■				
Pont													■	■	■	■																												

Vision et positionnement de marketing industriel

26

Emplacement des différentes étapes



Vision et positionnement de marketing industriel

27

1. **L'aménagement des berges** sera une priorité dans l'aménagement du site. Souligné par la population lors de la journée « Rêver sa ville » du 24 janvier 2015, le site d'Abitibowater représente un des accès au fleuve les plus intéressants sur le territoire de la ville de Beaupré.
2. **L'emplacement 1** serait dédié à l'implantation des centres de données. Son développement n'est pas conditionné par la position de la masse organique qui se situe à sa gauche (site 3) mais plutôt lié à la construction de l'accès routier et au financement des infrastructures nécessaires pour rejoindre le site.
3. **L'emplacement 2** serait consacré aux PME dans les domaines techniques du bois (laboratoires et usines de 2^{ième} et 3^{ième} transformation), du loisir (distribution à valeur ajoutée, usines de 2^{ième} et 3^{ième} transformation) et autres types de PME technologiques liés au Parc Technologique du Québec Métropolitain (PTQM).
4. **L'emplacement 3** conditionnera le rythme de développement de l'ensemble du site. C'est sur ce site que devrait se faire, dans un premier temps, la valorisation des matières organiques en servant au départ d'aire de stockage et de valorisation des matières résiduelles présentes sur l'ensemble du site.
5. **L'aménagement du pont ferroviaire en pont routier** devrait se faire vers l'année 4 du déroulement des efforts de construction.

Dès la **fin de 2015**, nous serons en mesure de commencer le nouveau développement du site qui sera dorénavant connu sous l'appellation :

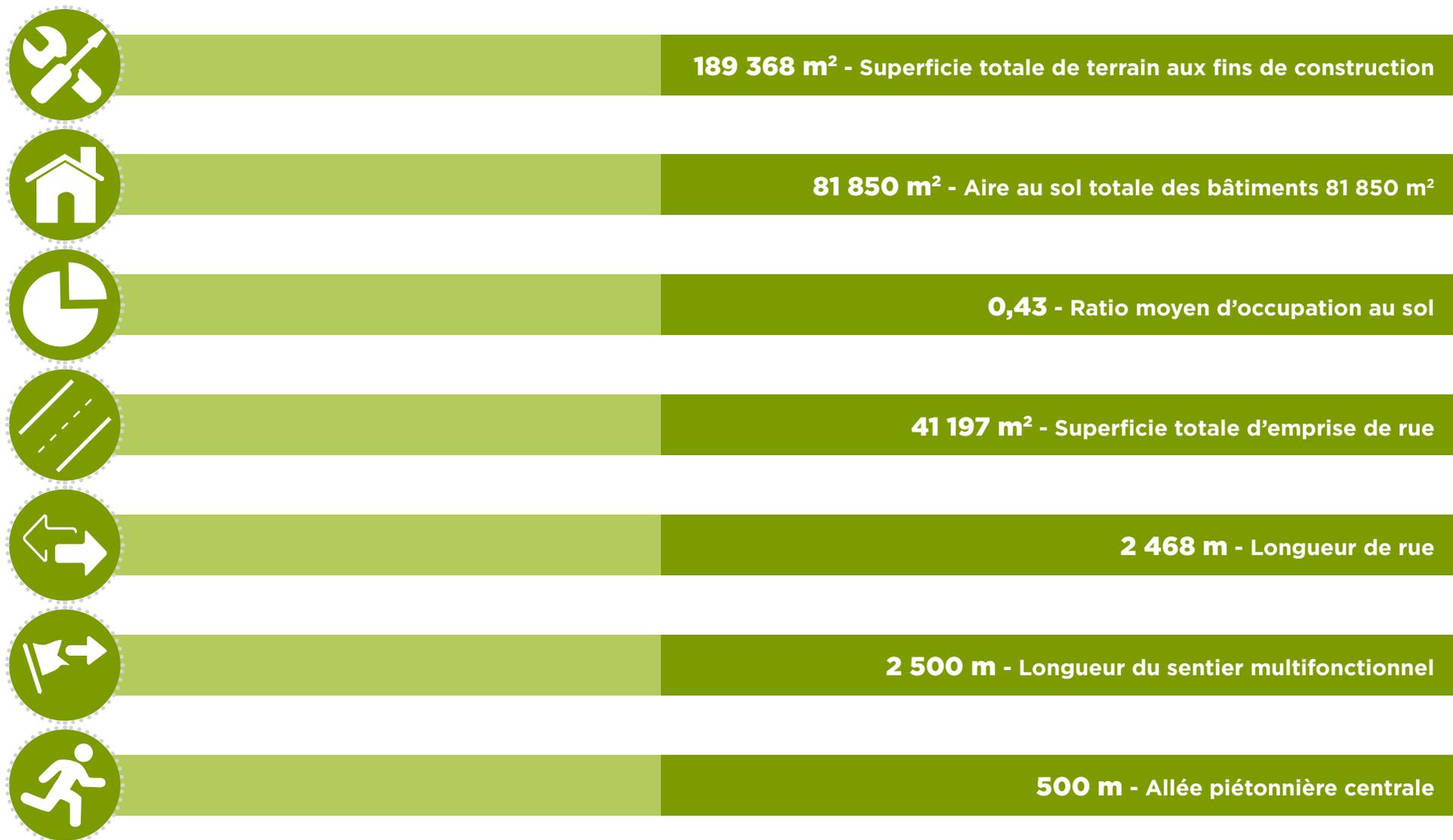
« Parc Technologique du Québec Métropolitain - Campus Beaupré »

Sur un horizon de **15 ans**, nous espérons créer environ **980 emplois** dans des domaines technologiques reliés aux créneaux visés.



Caractéristique du futur campus

28



Les travaux pour la réalisation du plan d'action pour la valorisation de l'ancien site d'Abitibowater de Beauré comprennent les activités et rapports suivants :

Bilan environnemental de l'ancienne usine d'Abitibowater, propriété sise au 1, rue du Moulin, Beauré;

Analyse des ressources consacrées au positionnement marketing des principaux intervenants régionaux et suprarégionaux;

Analyse du contenu des programmes de communication et de marketing en attraction d'entreprises (intra et extra régional);

Consultation publique auprès de la population locale le 24 janvier 2015;

Élaboration d'une stratégie de positionnement et de marketing industriel;

Présentation d'un rapport final préliminaire au client et intégration de ses commentaires. Approbation du plan d'action pour la valorisation de l'ancien site d'Abitibowater par le Conseil de Ville le 17 août 2015.

Rapports

1. **BILAN ENVIRONNEMENTAL ET PLAN D'ACTION : Ancienne usine d'Abitibi Consolidated, Propriété sise au 1, rue du Moulin, Beaufré (Québec)**, Lebel & Constantin, Terrapex Environnement Ltée, juillet 2014, 38 p.
2. **Stratégie de marketing pour le développement en mixité - site de l'ancienne usine d'Abitibowater**, Lemay + DAA, février 2015, 45 p.
3. **Stratégie de développement et de positionnement technologique - Site de l'Abitibi Abitibowater - Beaufré, Louis Grenier LGP, Juin 2015, 38 p.**

Référence

- **Stratégie de requalification de l'ancien site de l'usine Abitibowater de Beaufré, DAA Stratégies, Octobre 2012**

Prochaines étapes

31

La Ville de Beaupré adoptera les mesures nécessaires pour devenir le maître d'œuvre du site. Parallèlement aux démarches entreprises afin d'assurer le contrôle et le développement du futur Campus Beaupré du Parc Technologique du Québec Métropolitain, la Ville concrétisera les ententes de partenariat et de collaboration.

Sur le plan technique et environnemental, la **Ville de Beaupré** travaillera, avec ses **partenaires**, à définir les démarches et concevoir les projets qui permettront d'assurer la réhabilitation du site tout en procurant un maximum de retombées positives pour **la communauté et l'environnement**.



Demande de renseignements

32



Roch Lemieux



roch.lemieux@villedebeaupré.com



418 827-4541



© 2015, Ville de Beaupré. Tous droits réservés.

Cette étude a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un Fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.